

même genre, tandis que la sécurité et le bon sens visent des matières comme les explosifs. A part cela, nous acceptons et livrons tout ce qui nous est confié, moyennant l'acquiescement de la taxe d'affranchissement requise.

Dans les circonstances telles que celles dont a parlé mon honorable ami, les personnes concernées, si elles sont lésées, doivent nécessairement s'adresser aux tribunaux compétents et non au ministère des Postes pour obtenir qu'on prenne les mesures voulues.

Je rendrais peut-être service à mon honorable ami si je citais la déclaration qu'il a faite le 1^{er} août 1956 et qu'on trouve à la page 7075 du hansard:

Nous sommes en pays libre et, sous réserve du respect de la loi, les gens, même les diplomates des pays soviétiques, peuvent utiliser nos services postaux pour distribuer leurs imprimés.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien dans ma question qui soit à l'encontre du principe énoncé par le ministre des Postes, à savoir la liberté d'utilisation des services postaux, et je ne veux pas qu'on donne à ma question une telle signification. Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement dans ma question, mais j'ai tout simplement voulu dire qu'il y avait un élément de fraude dans ce cas, parce que le journal en question qu'on distribuait ainsi, par l'entremise de la poste, était d'une présentation qui le ferait confondre avec un autre journal tchécoslovaque, qui lui, n'est pas à tendance communiste. C'est pourquoi j'ai cru y voir un élément de fraude qui aurait pu entraîner une contravention à la loi et ainsi motiver une action en justice.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Dans ma réponse, j'ai voulu signaler que c'est au tribunal de déterminer s'il y a fraude, et non au ministère des Postes.

NOUVELLE DE L'ABANDON DE LA TRIEUSE ÉLECTRONIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Egan Chambers (St-Laurent-St-Georges): Vu la nouvelle parue dans la *Gazette* de ce matin, le ministre des Postes nous dira-t-il s'il est vrai que la trieuse électronique de 3 millions de dollars que le gouvernement libéral avait installée dans le bureau de poste principal a raté, et qu'on va bientôt la mettre au rancart?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Cette nouvelle n'est pas plus fondée que celle qui a paru hier dans la même chronique disant que les citoyens de Westmount s'émeuvent de certains changements effectués dans la distribution du courrier.

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

Il s'agit d'une machine qui, en principe, est présentement au stade d'essai et, comme dans toutes les entreprises de recherches, on en analyse périodiquement la valeur et les possibilités. Certes, aucune décision n'a encore été prise au sujet de sa mise au rancart, ni de rien dans ce sens.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

TRAITEMENT DE MÊMES NORMES POUR LES MALADES MENTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. F. Jones (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour m'expliquer, j'aimerais dire que, lors du débat sur l'Adresse, le 26 mai, j'ai proposé, comme on peut le voir à la page 471 du hansard, que le gouvernement étudie l'à-propos d'encourager l'établissement des mêmes normes de soins pour les malades mentaux que pour les autres malades. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures on prend pour améliorer les normes des soins donnés aux malades mentaux?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, nous avons pris trois mesures différentes pour améliorer les normes des soins pour les malades mentaux.

En premier lieu, nous versons plus de \$7 millions par année au titre du programme de subventions à l'hygiène pour aider les provinces à perfectionner et à élargir les cadres de leurs services dans ce domaine. Depuis dix ans, cet argent a servi à établir des cliniques d'aide à l'enfance et d'hygiène mentale, à améliorer les services d'hygiène mentale dans les hôpitaux généraux, à doter de personnel et de matériel les hôpitaux pour malades mentaux, à créer et à agrandir les services d'hygiène mentale des provinces, à aider les recherches en matière d'hygiène mentale et à la formation du personnel d'hygiène mentale.

De plus, le programme d'aide à l'hygiène comprend une subvention pour la construction d'hôpitaux, grâce à quoi des fonds fédéraux au montant de \$2,000 par lit sont disponibles pour la construction d'hôpitaux pour maladies mentales et d'hôpitaux généraux également, dont certains services servent à traiter les cas aigus de maladie mentale, par opposition aux cas chroniques.

Une troisième façon par laquelle le gouvernement aide à élever la norme des soins